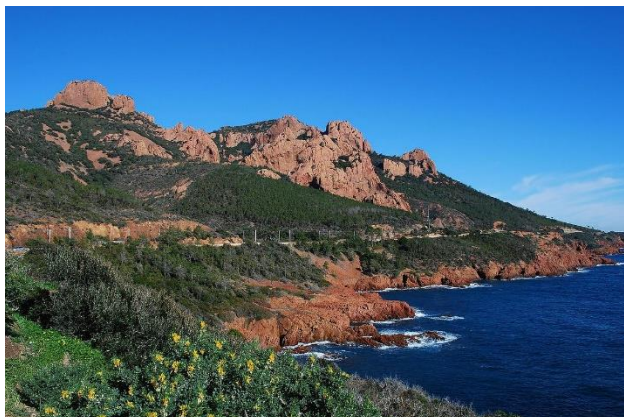


Dossier de presse

19 avril 2021

## Agir pour les sentiers de randonnées du massif de l'Estérel



Massif de l'Estérel. @ONF

Du 18 avril à fin juin, à l'occasion de la Journée internationale des monuments et des sites, le fonds de dotation [ONF-Agir pour la forêt](#) lance une campagne de financement participatif nommée « Des forêts et des Hommes ». L'objectif est de protéger durablement les espaces naturels sensibles en organisant l'accueil des visiteurs sur des sentiers balisés.

La forêt domaniale de l'Estérel d'une surface de 6000 hectares est un massif littoral varois unique, réputé pour la diversité et la beauté de ses paysages. Elle est aujourd'hui principalement dédiée à la **protection des milieux naturels** et à l'**accueil du public**.

### Un important patrimoine culturel !

Les 125 kilomètres de sentiers de randonnée sont souvent les témoins des activités anciennes : liaisons inter-villages et hameaux isolés, cultes, activités forestières et pastorales... Aujourd'hui, ces sentiers guident promeneurs et randonneurs vers les plus beaux sites du massif. Les chemins nous renvoient à des histoires uniques et à des techniques anciennes.

### Un espace exceptionnel mais vulnérable !

La forte fréquentation touristique, le risque d'incendie, l'intensification des épisodes méditerranéens conugués au contexte actuel d'urgence climatique, aggravent considérablement l'érosion des sols, bouleversent les milieux et les paysages et rendent ce patrimoine vulnérable, qui nécessite une attention permanente des forestiers.

### L'ONF s'engage pour la réfection de trois sentiers mythiques

- **le Dramont** est un hameau de Saint-Raphaël. Le cap du Dramont porte le principal sémaphore de la région, dans un site naturel préservé, où la flore est particulièrement riche. La plage du Débarquement, juste au sud du cap, est un lieu important du débarquement des alliés en Provence ;
- **le rocher de Saint-Barthélémy** permet de profiter du contraste entre le bleu du ciel de la Côte d'Azur avec le rouge des roches de l'Estérel ;
- **le ravin du Mal Infernet** est situé au milieu de blocs rocheux rouges, de formes aussi variées qu'étonnantes.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les visiteurs se rendent en moyenne **4,95 fois** par an dans le massif de l'Estérel.

**2,5 millions** de visiteurs fréquentent ce lieu emblématique chaque année. Le mois d'avril est la période de fréquentation la plus élevée.

**51%** de la fréquentation se déroule en période de vacances scolaires.

**82%** des visiteurs sont des habitués du massif et de ses environs.

Les secteurs les plus recherchés du massif de l'Estérel sont : pic de l'Ours, Dramont, Boulouris, Aiguille, Anthéor-Cap Roux, Blavet, Belle-Barbe, Malpey, Colle Douce, Malpasset, Maure Vieil, col du Coucou et Gratadis.



### PODCASTS « DES FORÊTS ET DES HOMMES »

Cette campagne d'intérêt général fait suite à la création d'un concept de communication, qui a pour objectif, de faire comprendre, au grand public, la gestion multifonctionnelle de la forêt méditerranéenne. Elle vient en complément de chroniques radio et de planches de bande-dessinée :

<https://www.onf.fr/onf/+/83c::podcasts-des-forets-et-des-hommes.html>

<https://www.onf.fr/onf/+/add::la-foret-mediterraneene-en-image.html>

## Un financement participatif pour 5 actions phares !

Le financement participatif est un outil de collecte de fonds fonctionnant sur une plateforme en ligne et permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés. Sur le massif de l'Estérel le projet s'articule autour de 5 actions :

- restaurer des sentiers, afin de promouvoir des itinéraires touristiques présentant un intérêt écologique et paysager particulier (falaise littorale, torrent, suberaie, etc.) ;
- canaliser la fréquentation des usagers sur des sentiers balisés afin de protéger ces espaces dits « sensibles » abritant des paysages typiques des chaînes cristallines de Provence, une flore fragile nécessitant des programmes de gestion particuliers pour la valeur patrimoniale des milieux naturels et des espèces qu'ils hébergent : tortue d'Hermann, couleuvre, lézard ocellé, aigle de Bonelli, circaète Jean-le-Blanc, cerf élaphe, etc.,
- Préserver cette mosaïque de milieux, des plus riches aux plus fermés (milieu forestier, éboulis, pelouse, maquis, etc.).



Forestier sur le sentier d'accès à la Sainte-Baume avec une randonneuse, forêt domaniale de l'Estérel. @John Bersi

Ainsi, pour répondre à ces objectifs, les équipes de l'ONF vont, dans les mois à venir, mener un véritable travail d'aménagement naturel, avec la reconstruction de murets en pierre et condamner les sentiers sauvages, qui favorisent l'érosion et la destruction de milieux, de la faune et de la flore. L'ONF va travailler à partir de sentiers déjà existants. Maintenir en bon état et restaurer ces sentiers, c'est offrir la possibilité de transmettre aux générations futures ce patrimoine paysager, ethnologique et historique ! C'est aussi préserver la qualité de ces espaces, la quiétude des milieux et favoriser un développement touristique durable et contrôlé.



Au cœur de l'Agenda 2030, [17 Objectifs de Développement Durable](#) ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays. Pour ce projet de réfection des sentiers du massif de l'Estérel, les objectifs prioritaires sont :

## PARTICIPEZ A LA RESTAURATION DES SENTIERS DE L'ESTEREL !

Tout le monde est invité à participer à ce projet : petites et moyennes entreprises, particuliers, associations, professionnels du tourisme, industriels, collectivités, élus...

**POUR JOINDRE LE FONDS CLIQUEZ SUR LE LOGO**



## Le Fonds « ONF-AGIR POUR LA FORÊT » en quelques mots

En 2019, l'ONF a lancé son fonds de dotation « ONF-Agir pour la forêt ». Adressé aux entreprises et aux particuliers, ce fonds a pour vocation de financer des projets d'intérêt général dans les forêts publiques françaises.

Depuis 30 ans, l'ONF est engagé dans une démarche de partenariat (mécénat ou parrainage) avec les entreprises, au service de la forêt publique. **Aujourd'hui, face à l'urgence climatique et à la perte de biodiversité, il est nécessaire d'aller plus loin, plus vite et d'être plus efficace !** Structure dédiée au mécénat, le fonds permet de mobiliser tous les acteurs de la société pour la préservation des forêts publiques : entreprises de toutes tailles, fondations, associations, particuliers... **Les projets soutenus par le fonds illustrent la diversité des actions portées par l'ONF et ses partenaires, au profit des forêts dans toutes leurs dimensions : bois, carbone, eau, biodiversité, protection des sols, paysages, loisirs nature...**

Le fonds « ONF-Agir pour la forêt » est orienté selon six axes d'action : planter et régénérer pour demain, agir pour la biodiversité, agir pour prévenir les risques naturels, agir pour accueillir tous les publics, agir pour sauvegarder le patrimoine historique et culturel, innover pour la forêt.

**Chaque don, quel que soit son montant, est utile et participera à la valorisation et à la préservation d'espaces forestiers exceptionnels. Grâce au fonds « ONF-Agir pour la forêt », devenez acteur de la chaîne de solidarité qui participe à la reconstitution des forêts ! Avec l'ONF, demain prend racine aujourd'hui.**

**Le fonds de dotation bénéficie du régime fiscal du mécénat et donne droit à des réductions d'impôts, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers.**

**Entreprises** : vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôts sur les sociétés, à hauteur de 60% du montant de votre don, pris dans la limite de 20 000€ ou de 5/1000 du chiffre d'affaires de l'entreprise lorsque ce dernier est plus élevé.

**Particuliers** : lors de votre prochaine déclaration, vous pourrez déduire de vos impôts sur le revenu 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Un site web : <https://www.onf-agirpourlaforet.fr/>



## Contact presse

**Cindy Benlakehal**

Chargée de communication - Agence territoriale Alpes-Maritimes/Var

62, route de Grenoble - 06205 Nice Cedex 3

cindy.benlakehal@onf.fr

– 04 93 18 51 33 - 06 15 58 19 31